

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
(non audité)

31 mars 2011

BellAliant

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

Comptes consolidés de résultat (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat par action/part)

	Notes	2011	2010
Produits opérationnels	3	681,6	688,7
Charges			
Charges opérationnelles	4	352,3	350,0
Amortissement		153,8	170,7
Indemnités de départ et autres frais	6	4,5	11,2
Résultat opérationnel		171,0	156,8
Charge financière	7	87,3	86,7
Produits financiers	7	(45,1)	(39,9)
Charge financière, montant net		42,2	46,8
Distributions aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	22	-	52,3
Diminution de la valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	22		(189,2)
Autres charges	8	0,1	2,6
Résultat avant impôt		128,7	244,3
Économie d'impôt exigible		(1,4)	-
Charge (économie) d'impôt différé		41,3	(3,7)
Charge (économie) d'impôt		39,9	(3,7)
Résultat net lié aux activités poursuivies		88,8	248,0
Résultat net lié aux activités abandonnées	9	(3,4)	0,6
Résultat net		85,4	248,6
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires/porteurs de parts			
Résultat net lié aux activités poursuivies		88,2	248,0
Résultat net lié aux activités abandonnées		(3,4)	0,6
		84,8	248,6
Participations ne donnant pas le contrôle	15		
Résultat net lié aux activités poursuivies			
Actions privilégiées émises par une filiale		0,6	-
Résultat net lié aux activités abandonnées		-	-
		0,6	-
		85,4	248,6
Résultat par action/part :	10		
De base lié aux activités poursuivies		0,87	1,54
De base lié aux activités abandonnées		(0,03)	0,01
De base		0,84	1,55
Dilué lié aux activités poursuivies		0,87	0,48
Dilué lié aux activités abandonnées		(0,03)	-
Dilué		0,84	0,48

Se reporter aux notes annexes.

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

États consolidés du résultat global (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	2011	2010
Résultat net		85,4	248,6
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	11	11,0	(143,7)
Résultat global		96,4	104,9
Attribuable aux :			
Capitaux propres des actionnaires/porteurs de parts		95,8	104,9
Actions privilégiées émises par une filiale		0,6	-
		96,4	104,9

Se reporter aux notes annexes.

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

États consolidés de la situation financière (non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25,2	65,4	27,1
Créances clients et autres débiteurs		405,1	383,8	469,0
Effets à recevoir de parties liées	21	-	145,6	-
Stocks		14,0	18,0	14,4
Paievements anticipés		27,9	16,0	14,8
Impôt à recouvrer		32,4	25,0	14,4
		<u>504,6</u>	<u>653,8</u>	<u>539,7</u>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	107,1	-
		<u>504,6</u>	<u>760,9</u>	<u>539,7</u>
Actifs non courants				
Créances à long terme		19,5	20,4	23,8
Charges différées		13,7	14,4	13,4
Actifs d'impôt différé	22	70,7	145,4	-
Immobilisations corporelles	22	3 359,2	3 359,5	3 373,3
Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	22	1 164,4	1 185,0	3 069,8
Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	13	2 885,2	2 894,1	2 893,5
		<u>7 512,7</u>	<u>7 618,8</u>	<u>9 373,8</u>
Total de l'actif		<u>8 017,3</u>	<u>8 379,7</u>	<u>9 913,5</u>

Se reporter aux notes annexes.

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

États consolidés de la situation financière (non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Passifs courants				
Effets à payer à des parties liées	21	4,9	48,7	2,6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		274,4	333,5	378,9
Passif au titre des coûts liés aux indemnités de départ et aux autres charges	6	9,4	14,1	37,3
Distributions à verser		-	199,4	55,3
Dettes à court terme	16	344,0	377,2	205,0
Tranche à court terme de la dette à long terme		426,8	427,4	17,2
		1 059,5	1 400,3	696,3
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	44,2	-
		1 059,5	1,444,5	696,3
Passifs non courants				
Passifs d'impôt différé	22	-	-	231,3
Dettes à long terme		2 367,9	2 360,9	2 759,9
Parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	22	-	1 876,6	2 023,9
Avantages postérieurs à l'emploi	5	763,4	998,7	800,1
Crédits différés et autres passifs à long terme		38,9	33,0	34,8
		3 170,2	5 269,2	5 850,0
Total du passif		4 229,7	6 713,7	6 546,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires/porteurs de parts				
Capital social	14	3 651,8	-	-
Capital des associés	14	-	2 061,5	2 061,5
Surplus d'apport		263,9	0,4	0,4
Cumul du résultat global total		(410,0)	(395,9)	1 305,3
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires/porteurs de parts		3 505,7	1 666,0	3 367,2
Participations ne donnant pas le contrôle				
Actions privilégiées émises par une filiale	15	281,9	-	-
Total des participations ne donnant pas le contrôle		281,9	-	-
Total des capitaux propres		3 787,6	1 666,0	3 367,2
Total des capitaux propres et du passif		8 017,3	8 379,7	9 913,5

Se reporter aux notes annexes.

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net lié aux activités poursuivies		88,8	248,0
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissements		153,8	170,7
Charge (économie) d'impôt différé		41,3	(3,7)
Coût des services rendus liés aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4, 5	15,5	13,1
Financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	5	(231,2)	(35,4)
Distributions aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	22	-	52,3
Diminution de la valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	22	-	(189,2)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	8	0,2	2,1
Intérêts versés		(72,4)	(72,0)
Intérêts reçus		0,5	0,3
Charge financière, montant net	7	42,2	46,8
Impôt sur le résultat reçu (versé), montant net		(0,3)	(3,7)
Autres		(2,0)	(1,7)
Flux de trésorerie opérationnels avant la variation des actifs et passifs opérationnels		36,4	227,6
Variation des actifs et passifs opérationnels	19	(28,8)	(76,6)
		7,6	151,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée		(119,5)	(94,3)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		1,1	-
		(118,4)	(94,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net (remboursements) sur les effets à payer à des parties liées		(43,8)	1,2
Produit net (remboursements) sur la dette à court terme	16	(33,2)	110,1
Remboursement de la dette à long terme		(1,1)	(1,1)
Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition		(5,2)	(4,1)
Émission d'actions privilégiées par une filiale	15	287,5	-
Commissions et frais d'émission d'actions privilégiées, avant impôt	15	(9,1)	-
Dividendes versés aux actionnaires	14	(109,0)	-
Distributions versées aux porteurs de parts		(36,5)	(113,7)
Distributions versées aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.		(17,4)	(52,4)
		32,2	(60,0)
Diminution des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		(78,8)	(3,3)
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	9	38,4	(5,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début		65,4	27,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		25,2	18,0
Informations supplémentaires			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin			
Trésorerie		24,6	17,6
Équivalents de trésorerie		0,6	0,4
		25,2	18,0

Se reporter aux notes annexes.

BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC.

États consolidés des variations des capitaux propres
(non audité)

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Attribuable aux actionnaires/porteurs de parts							Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	
		Capital social	Capital des associés	Surplus d'apport	Résultat accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Cumul du résultat global total	Total	Actions privilégiées émises par une filiale	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010		-	2 061,5	0,4	(373,2)	(22,7)	(395,9)	1 666,0	-	1 666,0
Conversion en société par actions	14	3 651,8	(2 061,5)	263,5	(0,9)	-	(0,9)	1 852,9	-	1 852,9
Résultat net		-	-	-	84,8	-	84,8	84,8	0,6	85,4
Émission d'actions privilégiées		-	-	-	-	-	-	-	281,3	281,3
Dividendes déclarés sur :										
Actions ordinaires	14	-	-	-	(109,0)	-	(109,0)	(109,0)	-	(109,0)
Autres éléments du résultat global	11	-	-	-	10,2	0,8	11,0	11,0	-	11,0
Solde au 31 mars 2011		3 651,8	-	263,9	(388,1)	(21,9)	(410,0)	3 505,7	281,9	3 787,6

Et pour le trimestre clos le 31 mars 2010

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Attribuable aux porteurs de parts						
		Capital des associés	Surplus d'apport	Résultat accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Cumul du résultat global total	Total des capitaux propres	
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	22	2 061,5	0,4	1 332,3	(27,0)	1 305,3	3 367,2	
Résultat net		-	-	248,6	-	248,6	248,6	
Distributions déclarées sur :								
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1	14	-	-	(20,5)	-	(20,5)	(20,5)	
Parts de société en commandite de catégorie 2	14	-	-	(93,4)	-	(93,4)	(93,4)	
Autres éléments du résultat global	11	-	-	(144,6)	0,9	(143,7)	(143,7)	
Solde au 31 mars 2010		2 061,5	0,4	1 322,4	(26,1)	1 296,3	3 358,2	

Se reporter aux notes annexes.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds de revenu Bell Aliant Communication régionales (le Fonds) a achevé sa conversion, passant d'une structure de fiducie de revenu à une structure de société par actions (la conversion).

Dans le cadre de la conversion, BCE Inc. (BCE) et Bell Canada ont échangé leurs participations dans Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.) et dans Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.), la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds et toutes leurs actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité) contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Les porteurs de parts du Fonds ont échangé les parts du Fonds contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc.

En suivant une série d'étapes, les actifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont également été distribués à Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité), laquelle a pris en charge le passif de Placements Bell Aliant, s.e.c. Placements Bell Aliant, s.e.c. a ensuite été dissoute, ce qui a entraîné l'annulation de toutes ses parts. Placements Bell Aliant, commandité et Bell Aliant, commandité ont alors fusionné. Bell Aliant, commandité est devenue la société remplaçante de Placements Bell Aliant, s.e.c. et de Placement Bell Aliant, commandité.

Par suite de ces opérations, BCE et Bell Canada étaient propriétaires, au 1^{er} janvier 2011, de 44,07 % des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. (43,88 % après dilution) et de une action ordinaire de Bell Aliant, commandité, plus de 99,99 % des actions ordinaires de Bell Aliant, commandité étant détenues par Bell Aliant Inc. La convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada a également été modifiée pour refléter la conversion et le maintien des droits de gouvernance de BCE dans le cadre de la nouvelle structure de société par actions. BCE et Bell Canada contrôlent Bell Aliant, commandité, et Bell Aliant Inc. continue d'exercer une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de Bell Aliant, commandité, sans toutefois la contrôler.

Puisque les porteurs de parts initiaux du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c. détiennent une participation dans les mêmes actifs et passifs sous-jacents, mais par l'intermédiaire de structures juridiques différentes de Bell Aliant Inc. et de Bell Aliant, commandité, la conversion a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Par conséquent, les états financiers consolidés de Bell Aliant, commandité présentent la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie comme si la société avait toujours poursuivi les activités de Placements Bell Aliant, s.e.c. Les montants comparatifs dans ces états financiers sont ceux de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Bell Aliant, commandité et à ses filiales pour 2011 et à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales pour les périodes précédentes.

Bell Aliant, commandité est constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionales au Canada atlantique, en Ontario et au Québec. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données. Nous sommes constitués et basés au Canada. Notre siège social est situé au 1505 Barrington Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2W3. Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 mai 2011. Les états financiers consolidés de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés pour publication le 9 mars 2011.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité et conversion aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Comme ces états financiers consolidés intermédiaires non audités (les états financiers intermédiaires) représentent la présentation initiale de nos résultats et de notre situation financière aux termes des IFRS, ils ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, au moyen des méthodes comptables conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations de l'IFRS Interpretations Committee, et conformément aux méthodes comptables que nous prévoyons adopter pour nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ils n'incluent pas toute l'information requise dans les états financiers annuels complets. Auparavant, nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires étaient préparés conformément aux PCGR du Canada.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, lesquels ont été évalués à leur juste valeur, comme il est décrit à la rubrique « Instruments financiers ».

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires, notamment aux périodes présentées à titre comparatif. Elles ont également été appliquées lors de la préparation d'un état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 aux fins du passage aux IFRS, comme l'exige IFRS 1. L'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS est expliquée à la note 22.

Monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit notre monnaie de présentation et fonctionnelle. Toutes les informations financières sont présentées en millions de dollars, sauf indication contraire.

Périmètre de consolidation et filiales

Nous consolidons les états financiers de toutes les filiales que nous contrôlons. Le contrôle d'une filiale existe lorsque nous avons le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour évaluer le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers de nos filiales sont inclus dans nos états financiers consolidés, de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où ce contrôle cesse. Les méthodes comptables de nos filiales sont alignées sur les nôtres.

Au 31 mars 2011, nos principales filiales comprennent Bell Aliant, s.e.c., Télébec, société en commandite (Télébec), NorthernTel, société en commandite (NorthernTel) et Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (Bell Aliant Actions privilégiées). Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations comptables

La direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges comptabilisés au cours des périodes de présentation de l'information financière. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains postes, comme les produits opérationnels, la provision pour créances douteuses, le profit ou la perte à la cession de créances, la durée d'utilité des immobilisations, les dépréciations d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages du personnel, l'impôt sur le résultat, les indemnités de départ et autres frais, les provisions, le goodwill et les immobilisations incorporelles.

Comptabilisation des produits

Les produits opérationnels sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, ou plus précisément, quand les services sont fournis, ou quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord de vente, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

Plus particulièrement, nous comptabilisons :

- les frais relatifs aux services téléphoniques locaux, aux services interurbains, aux services de données et Internet, aux services sans fil et à d'autres services, lorsque nous les fournissons;
- les autres frais, tels que les frais d'accès au réseau, les droits de licences, les frais d'hébergement et les frais d'entretien, sur la durée du contrat;
- les produits tirés de la vente de matériel lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur, normalement lorsque le matériel est livré aux clients et accepté par ceux-ci;
- les produits tirés des accords contractuels à long terme en fonction du rendement, soit à mesure que les services sont fournis ou que des étapes du contrat sont réalisées.

Les produits ne tiennent pas compte des taxes de vente et des autres taxes et des montants que nous percevons des clients pour le compte de tiers. Nous portons en diminution des produits opérationnels les remises et les rabais accordés aux clients.

Nous reportons la comptabilisation des produits opérationnels pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Accords de prestations multiples

Dans le cas d'ententes en vertu desquelles des produits ou services multiples sont vendus, nous comptabilisons séparément chaque produit ou service si les conditions suivantes sont réunies :

- le produit ou le service a une valeur en soi pour le client;
- il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de tout produit non livré ou service non fourni;
- si la vente prévoit un droit de retour général relativement au produit livré ou au service fourni, la livraison d'un produit non livré ou la prestation d'un service non fourni est jugée probable et dépend pour l'essentiel de nous.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Accords de prestations multiples (suite)

Nous attribuons la contrepartie provenant de l'accord générateur de produits opérationnels à chaque produit ou service, en fonction de sa juste valeur relative. Si la juste valeur du service fourni ou du produit livré n'est pas disponible, les produits opérationnels sont répartis en fonction de l'écart entre le total de la contrepartie de l'accord et la juste valeur du produit non livré ou du service non fourni.

Les produits opérationnels attribués à chaque produit ou service sont alors comptabilisés selon nos méthodes de comptabilisation des produits opérationnels décrites ci-dessus.

Ententes contractuelles à long terme

Nous comptabilisons les produits opérationnels tirés des ententes contractuelles à long terme selon la méthode de la comptabilisation au prorata des travaux. Le degré d'avancement est estimé en utilisant une méthode appropriée à la nature du contrat. Pour les contrats de service à long terme, les produits opérationnels sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis, habituellement en fonction de la consommation ou de la production. Pour les contrats à prix fixe, les produits opérationnels sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement, déterminé par la proportion des coûts engagés par rapport au total des coûts estimatifs du contrat, ou en fonction d'autres mesures de degré d'avancement, telles que la réalisation d'étapes importantes du contrat et l'acceptation du client.

Les coûts liés à la prestation de services selon les ententes contractuelles à long terme sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. S'il est déterminé, pendant l'exécution du contrat, que les coûts réels et les coûts estimatifs jusqu'à la fin du contrat sont supérieurs aux produits opérationnels estimatifs de ce contrat, une provision correspondant à la perte estimative est immédiatement comptabilisée dans le résultat net pour la période.

Services de sous-traitance

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont comptabilisés d'après le montant facturé aux clients, si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Autrement, nous comptabilisons les produits selon le montant net que nous conservons.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur, à la date d'acquisition, sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif repris. Le goodwill n'est pas amorti.

Aux fins du test de dépréciation, nous attribuons le goodwill à des unités génératrices de trésorerie (UGT) en fonction du niveau auquel la direction en assure la gestion, niveau qui n'excède pas celui d'un secteur opérationnel. L'attribution du goodwill est faite à ces UGT ou groupes d'UGT qui sont censés tirer profit du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, qui ne sont pas amorties, incluent les marques et les licences de télécommunications et de câblodistribution acquises.

Nous soumettons le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée à un test de dépréciation chaque année, au 31 octobre, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une dépréciation est possible. Le calcul de la dépréciation est décrit ci-après dans la rubrique « Dépréciation d'actifs à long terme ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent les logiciels, les relations clients, les contrats de licence bilatéraux et les conventions d'itinérance. Les logiciels comprennent les logiciels commerciaux ainsi que les logiciels développés à l'interne. Les logiciels sont initialement enregistrés au coût. Les relations clients représentent la répartition du prix d'achat attribuable à la juste valeur des clients acquis dans des regroupements d'entreprises. Les contrats de licence bilatéraux comprennent une entente que nous avons conclue avec Bell Canada, une partie liée, pour l'usage non exclusif de certaines marques Bell Canada au sein de nos régions d'exploitation. Les conventions d'itinérance représentent les conventions d'itinérance acquises dont les taux sont favorables par rapport aux taux du marché.

Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une dépréciation est possible. Le calcul de la dépréciation est décrit ci-après dans la rubrique « Dépréciation d'actifs à long terme ».

Nous calculons l'amortissement selon le mode d'amortissement linéaire en fonction des durées d'utilité estimatives de chaque composante d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée. Les durées d'utilité estimatives attribuées aux principales catégories d'immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Logiciels	De 2 à 7 ans
Relations clients	De 9 à 30 ans
Contrat de licence bilatéral avec Bell Canada	40 ans
Conventions d'itinérance	4,5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût tient compte des frais engagés directement attribuables à l'acquisition d'actifs. Les coûts capitalisés des actifs construits par la société, classés dans les installations en construction, comprennent les coûts contractuels, les coûts de main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière que nous prévoyons et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Les logiciels commerciaux, qui font partie intégrante de la fonctionnalité du matériel, sont capitalisés comme faisant partie du matériel.

Nous comptabilisons les coûts d'emprunt à titre de charge financière dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à l'exception des coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs admissibles pour lesquels plus de 12 mois sont nécessaires pour les préparer pour leur utilisation. Les coûts d'emprunt sur les actifs admissibles sont capitalisés comme faisant partie du coût de ces actifs et amortis sur leur durée d'utilité. Cette capitalisation cesse une fois que les actifs sont opérationnels et prêts à être utilisés.

L'aide publique que nous avons reçue à l'égard de l'acquisition d'immobilisations corporelles est déduite du coût des actifs connexes et l'amortissement est calculé en fonction du montant net.

Lorsque les principales composantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments distincts des immobilisations corporelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les gains et les pertes réalisés sur la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison entre le produit tiré de la cession et la valeur comptable des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés sur une base nette dans les autres charges (produits) dans la période au cours de laquelle ils ont été cédés.

Le coût de remplacement d'une principale composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément nous reviendront et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de l'élément remplacé est décomptabilisée. Les frais de réparation et de maintenance des immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de charges opérationnelles lorsqu'ils sont engagés.

Nous soumettons les immobilisations corporelles à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une dépréciation est possible. Le calcul de la dépréciation est décrit ci-après dans la rubrique « Dépréciation d'actifs à long terme ».

Nous comptabilisons l'amortissement selon le mode d'amortissement linéaire à partir du moment où les actifs sont prêts à être utilisés ou lorsque que les installations en construction deviennent opérationnelles, en fonction des durées d'utilité estimatives de chaque principale composante d'immobilisations corporelles. Nous révisons annuellement, au 31 décembre, nos estimations concernant les durées d'utilité, la valeur résiduelle et le mode d'amortissement et nous les ajustons si les estimations changent. Des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties conformément à leur nature. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimatives des immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

Bâtiments et tours	De 10 à 50 ans
Infrastructures de réseau et matériel	De 3 à 40 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable estimative. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables. Un groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie principalement indépendantes est considéré comme une UGT. Nous évaluons les pertes de valeur en vue de déterminer les reprises potentielles, sauf dans le cas de la dépréciation du goodwill, lorsque des événements ou des changements de circonstances justifient un tel examen.

La valeur recouvrable d'un actif à long terme correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes, diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la durée d'utilité estimative de l'actif ou de l'UGT et traduisent les hypothèses émises par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme (suite)

Nous comptabilisons les pertes de valeur dans les autres charges au cours de la période où le test est effectué. À l'exception de celles liées au goodwill, les pertes de valeur précédemment comptabilisées font l'objet d'une reprise lors de périodes ultérieures si les raisons pour lesquelles une perte de valeur a initialement été comptabilisée n'existent plus. Un montant de la perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie, après amortissement et épuisement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises lors de périodes ultérieures.

Impôt sur le résultat

Avant notre conversion, tel qu'il est expliqué à la note 1, nous n'étions pas assujettis à l'impôt sur le résultat, en tant que société de personnes. En tant que société par actions, notre résultat est assujetti à l'impôt. Placements Bell Aliant, s.e.c. a comptabilisé un impôt sur le résultat réalisé par l'entremise de ses filiales constituées en sociétés par actions.

La charge d'impôt sur le résultat représente l'impôt sur le résultat exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net à titre de charge ou d'économie, sauf lorsqu'ils ont trait à des éléments qui sont comptabilisés ailleurs qu'en résultat net (que ce soit dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé ailleurs qu'en résultat net. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible correspond à l'impôt actuellement à payer établi selon le bénéfice imposable pour l'exercice, au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et à tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du résultat présenté dans le compte consolidé de résultat en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours des exercices autres que la période de présentation de l'information financière courante, ou des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable. Selon cette méthode, l'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des conséquences fiscales futures prévues des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation des états financiers et leur valeur fiscale utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, ainsi que de l'avantage des pertes qui peuvent être réalisées et reportées à des exercices futurs en vue de réduire l'impôt sur le résultat. Les passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'il y aura un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles pourront être appliquées. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'a d'incidence ni sur le résultat imposable ni sur le résultat comptable. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences ont trait à des placements dans des filiales, dans la mesure où nous sommes en mesure de contrôler le renversement des différences temporelles et où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés en vertu des lois fiscales qui devraient être en vigueur au moment où les éléments de produits et de charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la manière dont nous prévoyons recouvrer ou régler, à la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable de ces actifs et passifs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre de recouvrer tout ou une partie de ces actifs.

L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est incluse dans le résultat de la période où la modification est quasi adoptée, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments auparavant comptabilisés ailleurs qu'en résultat, auquel cas l'incidence de la modification de taux est comptabilisée conformément à la façon dont les éléments avaient initialement été comptabilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale. Bell Aliant a l'intention de régler le montant net de ses actifs et de ses passifs d'impôt exigible.

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que des régimes d'assurance vie et d'assurance soins de santé.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont comptabilisés dans les charges opérationnelles et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos obligations nettes en vertu de ces régimes sont calculées séparément pour chaque régime en évaluant le montant des avantages sociaux futurs accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés pour déterminer leur valeur actuelle, et la juste valeur des actifs d'un régime est déduite pour parvenir au montant net de l'obligation ou de l'actif au titre des avantages du personnel. Un actif net au titre des avantages du personnel n'est comptabilisé qu'à concurrence de la valeur actuelle des avantages économiques dont nous disposons et qui sont réalisables pendant la durée de vie du régime. Ceci pourrait donner lieu à un plafonnement de l'actif à l'égard des modifications constatées dans la situation du régime au cours de la période.

Tous les ans, nos actuaires évaluent chaque régime de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées.

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les meilleures estimations de la direction concernant les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- les taux d'actualisation qui sont calculés en fonction des rendements actuels sur le marché des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité qui ont une date d'échéance proche de celle de nos obligations;
- le taux de rendement à long terme prévu, qui est un taux moyen pondéré des perspectives de la direction à l'égard du rendement à long terme sur chacune des principales catégories d'actifs du régime dans nos fonds.

Nous évaluons les actifs des régimes de retraite à leur juste valeur selon les valeurs actuelles du marché.

Au Canada, la réglementation en matière de régimes de retraite nous soumet à une exigence de capitalisation minimale des déficits des régimes de retraite. Chaque année, nous déterminons si un passif minimal supplémentaire est exigé.

Nous comptabilisons la charge nette au titre des régimes d'avantages dans notre compte de résultat comme suit :

- Les charges opérationnelles reflètent le coût des services rendus au cours de l'exercice, qui est systématiquement réparti sur la durée d'activité attendue des membres du personnel.
- La charge financière nette comprend l'accroissement des charges d'intérêts des passifs des régimes d'avantages et le produit financier pour le rendement attendu sur les actifs des RRPD, sur la base des attentes qui existaient au début de l'exercice.

Les écarts actuariels découlant des RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés, déduction faite de l'incidence fiscale connexe, dans les autres éléments du résultat global. Les coûts des services passés à l'égard desquels les droits sont acquis sont immédiatement comptabilisés en charges opérationnelles.

Les écarts actuariels représentent la différence entre les hypothèses actuarielles antérieures relatives aux résultats futurs et les résultats réels (expérience), en plus de l'incidence des modifications dans les hypothèses actuarielles et le plafonnement de l'actif.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées à titre de charges liées aux indemnités de départ lorsque nous sommes manifestement engagés, sans possibilité réelle de se rétracter, envers un plan formel et détaillé pour résilier le contrat de travail avant la date normale de départ à la retraite. Les indemnités de fin de contrat de travail visant à encourager les départs volontaires sont comptabilisées à titre de charges liées aux indemnités de départ si nous avons effectué une offre de départ volontaire, s'il est probable que l'offre sera acceptée et si le nombre d'acceptations peut être estimé de manière fiable.

Régime d'incitatifs à court terme

Les obligations au titre des incitatifs à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées à titre de charges opérationnelles lorsque que le service connexe est fourni. Nous comptabilisons un passif pour le montant devant être payé en vertu de notre régime d'incitatifs à court terme si nous avons une obligation juridique ou implicite actuelle de payer ce montant au titre de services passés fournis par le membre du personnel, et si l'obligation peut être estimée de manière fiable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Crédits et charges différés

Les crédits et charges différés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

	Période de comptabilisation	Comptabilisés en
<i>Charges différées :</i>		
Frais liés aux contrats à long terme avec des clients comme les soumissions et autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges opérationnelles
Coûts liés à l'émission de facilités de crédit à court terme et à long terme non utilisées	Durée à courir des facilités d'emprunt	Charge financière
Charges payées d'avance au titre des frais liés aux contrats de services à long terme	Durée du contrat	Charges opérationnelles
Crédits au titre de la loyauté des clients	Durée du contrat conclu avec le client	Produits opérationnels
<i>Crédits différés :</i>		
Produits différés	Durée du contrat conclu avec le client	Produits opérationnels

Stocks

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode du coût réel d'entrée alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs. Nous estimons et comptabilisons une réduction de valeur au titre de l'obsolescence en cas de rotation lente des stocks, alors que les stocks qui ne peuvent plus être vendus sont entièrement radiés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours et les billets à recevoir de parties liées. Tous ces éléments peuvent être facilement convertis en liquidités et sont exposés à des risques négligeables de variation de la juste valeur.

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certains débiteurs à une fiducie de titrisation. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans la charge financière lorsqu'ils sont engagés. Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des débiteurs cédés, qui est répartie entre les débiteurs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. La juste valeur des débiteurs cédés se rapproche de leur valeur comptable, ce qui reflète la meilleure estimation faite par la direction quant aux pertes de crédit et aux autres ajustements.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Cession de créances (suite)

Nous avons également conclu des conventions en vue de vendre à Bell Canada certaines de nos créances clients liées aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédon ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance.

Actions ordinaires

Nos actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tous les coûts de transaction résultant de l'émission d'actions ordinaires sont directement comptabilisés dans les capitaux propres, déduction faite des impôts, en réduction du produit perçu sur les actions ordinaires.

Contrats de location

Lorsque nous assumons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif dans le cadre d'un contrat de location, nous les classons comme un contrat de location-financement. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs loués sont capitalisés au plus faible de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements effectués en vertu des obligations découlant de contrats de location-financement sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif dans le cadre d'un contrat de location sont détenus par un bailleur, nous les classons comme un contrat de location simple. Les paiements en vertu du contrat de location sont portés aux charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée de la location.

Provisions

Généralités

Les provisions sont comptabilisées lorsque, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être évaluée de manière fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus aux taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent aux risques spécifiques à ce passif. Les provisions sont réévaluées à chaque date de l'état de la situation financière au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour régler le passif et au taux d'actualisation actuel.

Contrats déficitaires

Nous comptabilisons des provisions pour contrats déficitaires lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou du coût net de l'exécution du contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Nous comptabilisons des provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque nous sommes tenus de démanteler et retirer des éléments d'immobilisations corporelles et de remettre en état le site sur lequel ils sont situés. Les provisions sont initialement comptabilisées à la valeur actuelle de l'estimation la plus probable du montant finalement nécessaire pour éteindre l'obligation au cours de la période où elle est engagée. Lors de la comptabilisation initiale du passif, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont ajoutées à la valeur comptable des actifs connexes et le coût est amorti à titre de charge d'amortissement sur la durée d'utilité estimative des actifs. Suite à la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif est accrue de manière à tenir compte de l'écoulement du temps, puis ajustée au moyen de la charge financière selon les variations du taux d'actualisation actuel fondé sur le marché ou du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour éteindre l'obligation.

Régimes de rémunération fondée sur les actions

Certains employés sont admissibles à des régimes d'épargne-actions des employés et à un régime d'actions différées, lesquels sont décrits à la note 18. Nous possédons également un régime d'unités d'actions différées pour les membres admissibles de notre conseil d'administration, tel qu'il est décrit à la note 18. Une charge de rémunération est comptabilisée pour nos cotisations aux régimes d'épargne-actions des employés, au fur et à mesure que les droits des actions différées sont acquis en vertu de notre régime d'actions différées et que nous recevons des services de la part des membres admissibles de notre conseil d'administration. La juste valeur des actions différées attribuées est déterminée d'après le cours sur le marché des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. à la date d'attribution. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous réévaluons nos estimations du nombre et de la juste valeur des droits dont l'acquisition est attendue dans notre régime d'actions différées et comptabilisons l'incidence des révisions dans les charges opérationnelles.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont constatés lorsque nous concluons un instrument financier ou un contrat dérivé. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur comptabilisation initiale.

Instruments financiers non dérivés

Nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les intentions de la direction. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Instruments financiers non dérivés (suite)

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste de l'état de la situation financière	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Effets à recevoir de parties liées	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Effets à payer à des parties liées	Autres passifs	Coût amorti
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti
Passif au titre des coûts liés aux indemnités de départ et aux autres charges	Autres passifs	Coût amorti
Dividendes/distributions à verser	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à long terme, y compris la tranche à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Parts de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquis dans le but de tirer un produit des variations à court terme du prix. Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits financiers lorsqu'ils sont réalisés. Les profits et les pertes réalisés à la cession ainsi que les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en autres charges au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances ne sont pas négociés sur un marché actif et découlent de la remise de trésorerie, de produits, de services ou d'autres actifs par nous à un emprunteur en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une date déterminée. Les profits et les pertes sont comptabilisés en autres charges au cours de la période où l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur.

Les créances clients et autres débiteurs et les effets à recevoir de parties liées sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière et des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et la conjoncture générale. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée en charges opérationnelles au cours de la période où l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs, calculée selon le taux d'intérêt effectif initial sur l'actif.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net – Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit renouvelables à taux variable sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis sur une base linéaire sur la durée à l'échéance des facilités de crédit.

Parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie B)

Les modalités des droits d'échange et de liquidité émis relativement aux parts de catégorie B permettaient initialement d'échanger des parts de catégorie B contre des parts du Fonds ou de la trésorerie au gré du porteur. Bien que l'échange des parts de catégorie B contre de la trésorerie soit limité au montant du produit que nous recevions sur un placement des parts du Fonds sur le marché public secondaire, ces unités sont considérées comme des instruments financiers remboursables au gré du porteur qui ne remplissent pas les conditions pour être classés à titre d'instruments de capitaux propres en vertu des IFRS. Par conséquent, pour 2010 et pour les périodes antérieures, nous avons constaté ces instruments à titre de passif financier dans notre état de la situation financière. Nous avons réévalué ce passif financier d'après le cours sur le marché des parts du Fonds à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, chaque variation étant comptabilisée dans le résultat net pour la période. Les distributions déclarées sur les parts de catégorie B ont été comptabilisées à titre de charge dans la période au cours de laquelle elles sont déclarées.

Le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre de la conversion, la modalité selon laquelle les parts de catégorie B étaient remboursables au gré du porteur a été annulée et les parts de catégorie B ont été échangées contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. en suivant une série d'étapes. Par conséquent, ce passif financier a été éliminé.

Dividendes/distributions

Les dividendes/distributions à verser à nos actionnaires/porteurs de parts sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Résultat par action/part

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable à nos actions ordinaires/parts par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires/parts en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net attribuable aux actions ordinaires/parts ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires/parts en circulation pour refléter l'incidence de toutes les actions ordinaires/parts potentiellement dilutives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et d'autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il octroie les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Nos activités sont touchées par les décisions du CRTC sur les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et sur d'autres exigences relatives à l'exploitation.

Nouvelles normes comptables qui n'ont pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers. Ces normes sont les suivantes :

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

L'IASB a publié IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, qui exige de fournir des informations supplémentaires concernant le transfert d'actifs financiers, particulièrement lorsqu'un nombre disproportionné de transferts est enregistré à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications à IFRS 7 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la première étape du projet en trois étapes de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation soit dans la catégorie du coût amorti, soit dans celle de la juste valeur. IFRS 9 entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2013.

IAS 12, Impôts sur le résultat

L'IASB a publié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui établit la présomption du recouvrement de certains actifs et est considérée pertinente dans les cas où différentes conséquences fiscales peuvent survenir selon la manière dont les valeurs comptables sont recouvrées. Les modifications à IAS 12 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012.

Nous évaluons actuellement l'incidence, le cas échéant, que ces nouvelles normes auront sur nos résultats financiers.

3. PRODUITS OPÉRATIONNELS

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Services locaux et d'accès	310,0	322,9
Services de données	212,7	204,0
Services interurbains	94,5	97,1
Services sans fil	23,3	21,0
Autres produits opérationnels	41,1	43,7
Total des produits opérationnels	681,6	688,7

3. PRODUITS OPÉRATIONNELS (suite)

Les autres produits opérationnels comprennent des produits non monétaires d'un montant de 6,1 M\$ (5,6 M\$ au 31 mars 2010) gagnés relativement à nos ententes d'utilisation conjointe de poteaux conclues avec différentes entreprises de services publics dans l'ensemble de notre territoire d'exploitation.

4. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Coûts de main-d'œuvre		
Salaires, rémunérations et avantages et impôts liés	130,5	136,3
Coût des services rendus au cours de la période relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 5)	15,5	13,1
Charges liées au régime de rémunération à base d'actions	4,2	(0,3)
Coûts de sous-traitance et d'impartition et autres coûts de main-d'œuvre	16,5	12,5
Coûts de main-d'œuvre capitalisés	(34,4)	(33,0)
Total des coûts de main-d'œuvre	132,3	128,6
Coûts des ventes, coûts liés au contenu et paiements effectués à d'autres fournisseurs	166,6	165,8
Charges liées aux locaux	10,4	10,4
Impôt lié aux activités opérationnelles	9,9	10,9
Créances douteuses	6,3	6,7
Autres charges opérationnelles	26,8	27,6
Total des charges opérationnelles	352,3	350,0

5. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Charge nette au titre des régimes d'avantages

La charge nette au titre des RRPD, des RRCD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'établit comme suit :

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011	RRPD	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	RRCD	Total
Comptabilisé dans les charges opérationnelles (note 4)				
Coût des services rendus au cours de la période	13,2	0,5	1,8	15,5
Comptabilisés dans la charge financière nette (note 7)				
Rendement prévu des actifs du régime	(44,6)	-	-	(44,6)
Charges d'intérêts sur les passifs du régime	43,8	3,2	-	47,0
	(0,8)	3,2	-	2,4
Charge nette au titre des régimes d'avantages	12,4	3,7	1,8	17,9

5. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Charge nette au titre des régimes d'avantages (suite)

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010	RRPD	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	RRCD	Total
Comptabilisé dans les charges opérationnelles (note 4)				
Coût des services rendus au cours de la période	10,8	0,4	1,9	13,1
Comptabilisés dans la charge financière nette (note 7)				
Rendement prévu des actifs des régimes	(39,6)	-	-	(39,6)
Charges d'intérêts sur les passifs des régimes	43,6	3,2	-	46,8
	4,0	3,2	-	7,2
Charge nette au titre des régimes d'avantages	14,8	3,6	1,9	20,3

Capitalisation des régimes d'avantages

Notre capitalisation des RRPD et des RRCD ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'établit comme suit :

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Cotisations aux RRPD	227,4	31,6
Cotisations aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2,0	1,9
Capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	229,4	33,5
Cotisations aux RRCD	1,8	1,9
Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	231,2	35,4

Le 15 mars 2011, nous avons versé une cotisation forfaitaire de 200,0 M\$ à nos RRPD. Cette cotisation permettra de compenser les futures capitalisations du déficit nécessaires.

Obligation nette au titre des avantages

Le tableau qui suit résume l'état des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les variations au cours de la période.

	RRPD	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Obligation nette au titre des avantages au 31 décembre 2010	(746,3)	(252,4)	(998,7)
Charge nette au titre des régimes d'avantages	(12,4)	(3,7)	(16,0)
Cotisations	227,4	2,0	229,4
Gains actuariels (note 11)	18,5	3,5	22,0
Obligation nette au titre des avantages au 31 mars 2011	(512,8)	(250,6)	(763,4)

5. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Obligation nette au titre des avantages (suite)

	RRPD	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Obligation nette au titre des avantages au 1 ^{er} janvier 2010	(584,7)	(215,4)	(800,1)
Charge nette au titre des régimes d'avantages	(14,8)	(3,6)	(18,4)
Cotisations	31,6	1,9	33,5
Pertes actuarielles (note 11)	(174,5)	(15,2)	(189,7)
Obligation nette au titre des avantages au 31 mars 2010	(742,4)	(232,3)	(974,7)

6. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES FRAIS

Frais liés aux indemnités de départ

En 2011, dans le cadre de nos initiatives en matière de productivité organisationnelle, nous avons continué de rendre plus efficace notre équipe de direction. Par conséquent, nous avons estimé et comptabilisé des frais liés aux indemnités de départ de 1,5 M\$ au titre des coûts liés aux indemnités de fin de contrat de travail, qui seront payés à mesure que les employés partiront à la retraite ou quitteront l'organisation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2010, les frais au titre des indemnités de départ de 8,8 M\$ comprenaient les coûts liés aux indemnités de départ relatifs à un programme d'encouragement à la retraite anticipée offert à un nombre limité d'employés syndiqués de l'Ontario et du Québec, et à nos initiatives en matière d'organisation pour rendre plus efficace l'équipe de direction. Ces frais comprenaient un montant de 0,4 M\$ comptabilisé dans les activités abandonnées liées à notre division xwave (note 9). En outre, nous avons augmenté de 2,2 M\$ le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2009 afin de refléter le coût final.

Puisque les employés qui vont quitter auront la possibilité de faire des choix qui pourraient avoir une incidence sur leur indemnité de départ, le coût final des initiatives pourrait différer de manière importante de notre estimation.

Autres frais

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons comptabilisé des frais de rationalisation liés aux locaux d'un montant de 2,9 M\$ (0,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010), relativement à la fermeture d'installations qui n'étaient plus requises en raison de la réduction des effectifs.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons également engagé des frais liés à la création d'une nouvelle image et d'autres frais d'un montant négligeable (0,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010).

6. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES FRAIS (suite)

Autres frais (suite)

Le passif au titre des frais liés aux indemnités de départ et autres frais se détaille comme suit :

	2011
Passif au 31 décembre 2010	16,9
Frais liés aux indemnités de départ :	
Coûts liés aux indemnités de départ et aux avantages	1,5
Modification de l'estimation des frais liés aux indemnités de départ de 2010	0,1
Autres frais :	
Frais de rationalisation liés aux locaux	2,9
	4,5
Paiements en espèces	(9,3)
Passif au 31 mars 2011	12,1

Au 31 mars 2011, le passif au titre des coûts liés aux indemnités de départ et autres frais comprenait un montant de 5,5 M\$ en frais de rationalisation liés aux locaux (3,7 M\$ au 31 décembre 2010), dont une tranche de 2,7 M\$ est incluse dans les passifs non courants (2,8 M\$ au 31 décembre 2010) puisqu'elle doit être engagée après le 31 mars 2012.

7. CHARGE FINANCIÈRE NETTE

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Charge financière		
Charges d'intérêts sur les passifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 5)	47,0	46,8
Intérêts sur la dette à long terme	37,0	37,2
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt à long terme	1,5	1,8
Autres charges d'intérêts	1,8	0,9
	87,3	86,7
Produits financiers		
Rendement prévu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 5)	(44,6)	(39,6)
Intérêts gagnés	(0,5)	(0,3)
	(45,1)	(39,9)
Charge financière nette	42,2	46,8

8. AUTRES CHARGES

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	0,2	2,1
Perte (profit) de change	(0,2)	0,6
Autres charges diverses (produits divers)	0,1	(0,1)
Autres charges	0,1	2,6

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Division xwave

Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé que nous avons signé une convention d'achat d'actifs, en vertu de laquelle Bell Canada acquerra notre division xwave. De ce fait, nous avons reclassé le résultat opérationnel de notre division xwave dans les activités abandonnées.

La clôture de l'opération a eu lieu le 1^{er} janvier 2011; elle a donné lieu à un produit à la vente de 38,4 M\$ en espèces et à un montant de 33,7 M\$ à recevoir de Bell Canada au titre d'ajustements à l'état de la situation financière postérieurs à la clôture. Une perte à la vente de 3,4 M\$, déduction faite du goodwill attribué de 8,9 M\$ (note 13), a été comptabilisée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

Présentation des activités abandonnées

Les comptes de résultat résumés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour le trimestre clos	2011	2010
Produits opérationnels	-	95,5
Charges opérationnelles	-	93,6
Amortissement	-	1,4
Frais liés aux indemnités de départ (note 6)	-	0,4
Autres charges (produits)	(0,3)	0,4
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	3,7	(0,9)
Résultat net lié aux activités abandonnées	(3,4)	0,6

Les tableaux des flux de trésorerie condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour le trimestre clos	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	-	(5,4)
Activités d'investissement	38,4	(0,4)
Augmentation (diminution) des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	38,4	(5,8)

10. RÉSULTAT PAR ACTION/PART

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Résultat de base :		
Résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires/porteurs de parts	88,2	248,0
Résultat net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires/porteurs de parts	(3,4)	0,6
Résultat net	84,8	248,6
Résultat de base :		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires/de parts en circulation	101 373 833	160 536 409
Résultat de base par action/part lié aux activités poursuivies	0,87	1,54
Résultat de base par action/part lié aux activités abandonnées	(0,03)	0,01
Résultat de base par action/part	0,84	1,55
Résultat dilué :		
Résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires/porteurs de parts	88,2	248,0
Distributions aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	-	52,3
Diminution de la valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	-	(189,2)
Résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires/porteurs de parts	88,2	111,1
Résultat net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires/porteurs de parts	(3,4)	0,6
Résultat net dilué	84,8	111,7
Nombre moyen pondéré d'actions/de parts en circulation	101 373 833	160 536 409
Ajouter les parts de société en commandite échangeables :		
Parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	-	72 205 024
	101 373 833	232 741 433
Résultat dilué par action/part lié aux activités poursuivies	0,87	0,48
Résultat dilué par action/part lié aux activités abandonnées	(0,03)	-
Résultat dilué par action/part	0,84	0,48

Il n'existe aucune action ordinaire potentiellement dilutive en 2011.

11. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés comme suit :

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011			2010		
	Montant	Impôt sur le résultat	Net	Montant	Impôt sur le résultat	Net
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 5)	22,0	(6,5)	15,5	(189,7)	45,1	(144,6)
Incidence des taux d'imposition futurs promulgués sur les différences temporelles	-	(5,3)	(5,3)	-	-	-
	22,0	(11,8)	10,2	(189,7)	45,1	(144,6)
Reclassement des pertes sur les dérivés à titre de charge financière	1,1	(0,3)	0,8	1,2	(0,3)	0,9
Autres éléments du résultat global	23,1	(12,1)	11,0	(188,5)	44,8	(143,7)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les ajustements concernant le plafonnement de l'actif sont présentés nets d'impôt dans l'état du résultat global sans affecter le résultat net.

Nous avons engagé des pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui ont été réglés en 2007. Ces swaps de taux d'intérêt étaient désignés comme couvertures des paiements d'intérêts liés aux émissions prévues de titres d'emprunt à long terme, et les swaps de taux d'intérêt ont été réglés au moment où ces titres d'emprunt à long terme prévus ont été émis. Par conséquent, les pertes sont amorties à titre de charge financière concurrentement avec les paiements des intérêts sur la dette à long terme au cours de l'exercice, conformément à l'application de la comptabilité de couverture.

12. AIDE PUBLIQUE

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons porté l'aide publique de 5,9 M\$ (néant pour le trimestre clos le 31 mars 2010) en diminution du coût des immobilisations corporelles connexes, dans le cadre de certains projets pour la construction de réseaux à large bande en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

13. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Goodwill	2 760,0	2 768,9	2 768,3
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée			
Marques Télébec et NorthernTel	72,8	72,8	72,8
Marque KMTS	1,2	1,2	1,2
Licences de télécommunications	35,5	35,5	35,5
Licences de câblodistribution	15,7	15,7	15,7
	125,2	125,2	125,2
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	2 885,2	2 894,1	2 893,5

13. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE (suite)

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation effectué le 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, le goodwill a été réduit de 8,9 M\$ (note 9), ce qui représente le montant attribué à la vente de notre division xwave.

14. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Notre capital des actionnaires autorisé peut inclure un nombre illimité de deux catégories d'actions :

- les actions ordinaires à droit de vote;
- les actions ordinaires sans droit de vote.

Actions ordinaires à droit de vote (actions ordinaires)

Les actions ordinaires à droit de vote confèrent à leurs porteurs une voix par action lors d'assemblées des actionnaires de Bell Aliant, commandité, ainsi que le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil de Bell Aliant, commandité en déclare, le cas échéant, au prorata, par rapport aux porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote, et le droit de recevoir au prorata, par rapport aux porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote, le reliquat des biens de Bell Aliant, commandité en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, sous réserve des droits des porteurs d'actions ayant priorité sur les actions ordinaires à droit de vote.

Actions ordinaires sans droit de vote

En général, les porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de Bell Aliant, commandité. Les actions ordinaires sans droit de vote confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil de Bell Aliant, commandité en déclare, le cas échéant, au prorata, par rapport aux porteurs d'actions ordinaires à droit de vote, et le droit de recevoir au prorata, par rapport aux porteurs d'actions ordinaires à droit de vote, le reliquat des biens de Bell Aliant, commandité en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, sous réserve des droits des porteurs d'actions ayant priorité sur les actions ordinaires sans droit de vote.

Titres émis et en circulation

Aux 31 mars	2011		2010	
	Nombre d'actions	Capital émis	Nombre de parts	Capital émis
Actions ordinaires	101 373 833	3 651,8	-	-
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1	-	-	28 168 803	1 017,1
Parts de société en commandite de catégorie 2	-	-	132 367 606	1 044,4
Parts de commandité	-	-	54 000	-
		3 651,8		2 061,5

Au 31 mars 2011, aucune action ordinaire sans droit de vote n'était émise ou en circulation.

14. CAPITAL SOCIAL (suite)

Conversion en société par actions

Dans le cadre de la conversion, BCE et Bell Canada ont échangé la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c. (soit 72 205 024 parts), la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. (soit 28 168 803 parts), la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds (soit 100 373 827 parts) et toutes leurs actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité contre 100 373 827 actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Les porteurs de parts du Fonds ont échangé la totalité de leurs parts (soit 127 394 907 parts) contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Bell Aliant Inc. est devenue la société remplaçante du Fonds.

En suivant une série d'étapes, les actifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont également été distribués à sa filiale, Bell Aliant, commandité, laquelle a pris en charge le passif de Placements Bell Aliant, s.e.c. Placements Bell Aliant, s.e.c. a ensuite été dissoute, ce qui a entraîné l'annulation de toutes ses parts. Placements Bell Aliant, commandité et Bell Aliant, commandité ont alors fusionné et Bell Aliant, commandité est devenue la société remplaçante de Placements Bell Aliant, s.e.c.

La valeur comptable d'un montant de 732,1 M\$ attribué aux actions ordinaires émises contre des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie 1) était déterminée d'après la valeur comptable du passif financier équivalent au 31 décembre 2010. La différence de 285,0 M\$ entre la valeur comptable des actions ordinaires et la valeur comptable des parts de catégorie 1 avant la conversion a été comptabilisée en surplus d'apport.

La valeur comptable d'un montant de 1 876,6 M\$ attribué aux actions ordinaires émises contre des parts de catégorie B représente la valeur comptable du passif financier au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la conversion, nous avons comptabilisé une diminution de 21,5 M\$ du surplus d'apport relativement aux différences temporelles qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre du transfert du placement de BCE et de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. à Bell Aliant, commandité et du transfert du placement du Fonds dans Télébec et NorthernTel à Bell Aliant, commandité, de même qu'une augmentation correspondante du solde du passif d'impôt différé.

14. CAPITAL SOCIAL (suite)

Actions ordinaires

Le tableau suivant détaille la variation de nos actions ordinaires émises et en circulation pour la période close le 31 mars 2011.

	Nombre d'actions	Capital émis
Incidence de la conversion :		
Actions ordinaires découlant d'un regroupement d'actions de Placements Bell Aliant, commandité	6	-
Actions ordinaires émises contre des parts de catégorie 1	28 168 803	732,1
Actions ordinaires émises contre des parts de catégorie B	72 205 024	1 876,6
Actions ordinaires émises contre une part de Télébec et une part de NorthernTel et le transfert des actifs et des passifs de Placements Bell Aliant, s.e.c.	1 000 000	1 044,4
Frais de conversion liés à l'émission d'actions ordinaires, déduction faite de l'impôt	-	(1,3)
Actions ordinaires en circulation au 31 mars 2011	101 373 833 \$	3 651,8

Au 31 décembre 2010, Placements Bell Aliant, commandité avait 152 292 479 actions ordinaires en circulation. Au cours de la conversion, ses actions ont été consolidées à raison de une action contre 28 168 803, laissant six actions en circulation. Celles-ci sont devenues les actions ordinaires de Bell Aliant, commandité dans le cadre de la fusion de Placements Bell Aliant, commandité et de Bell Aliant, commandité.

Avant la conversion, le Fonds détenait une participation nominale de une part dans Télébec ainsi que dans NorthernTel. Cette participation a été transférée à Bell Aliant Inc. dans le cadre de la conversion, ainsi que les actifs et les passifs de Placements Bell Aliant, s.e.c., lesquels ont ensuite été échangés contre 1 000 000 d'actions ordinaires de Bell Aliant, commandité.

Nous avons également porté en diminution du capital émis des frais d'émission d'actions de 1,3 M\$, déduction faite de l'impôt de 0,2 M\$, relativement à la conversion, lorsque les actions ordinaires ont été émises.

14. CAPITAL SOCIAL (suite)

Parts de société en commandite

Le tableau suivant détaille la variation de nos parts émises et en circulation pour la période close le 31 mars 2011.

	Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		Parts de société en commandite de catégorie 2		Parts de commandité		Total du capital émis
	Nombre de parts	Capital émis	Nombre de parts	Capital émis	Nombre de parts	Capital émis	
Parts au 31 décembre 2010	28 168 803	1 017,1	132 367 606	1 044,4	54 000	-	2 061,5
Parts annulées au cours de la conversion	(28 168 803)	(1 017,1)	(132 367 606)	(1 044,4)	(54 000)		(2 061,5)
Parts au 31 mars 2011	-	-	-	-	-	-	-

Aucune variation des parts de société en commandite n'a été enregistrée au cours de la période close le 31 mars 2010.

Le 1^{er} janvier 2011, toutes les parts de société en commandite émises et en circulation ont été annulées dans le cadre de la dissolution de Placements Bell Aliant, s.e.c. au cours de la conversion.

Dividendes déclarés par action ordinaire

Le 15 mars 2011, nous avons déclaré un dividende de 1,075 \$ par action ordinaire pour un montant de 109,0 M\$. Pour le trimestre clos le 31 mars 2010, nous avons déclaré des distributions mensuelles de 0,2417 M\$ par part sur nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, soit un montant total de 20,5 M\$, et des distributions mensuelles de 0,2353 M\$ par part sur nos parts de société en commandite de catégorie 2, soit un montant total de 93,4 M\$.

15. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Actions privilégiées

Le 31 janvier 2011, Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (Bell Aliant Actions privilégiées) a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dans le seul but qu'elle agisse à titre d'émetteur d'actions privilégiées. Nous possédons 100 % des actions ordinaires de Bell Aliant Actions privilégiées.

Le 15 mars 2011, Bell Aliant Actions privilégiées a émis 10 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividendes cumulatifs, série A (actions privilégiées de série A) au prix de 25,00 \$ l'action privilégiée de série A. Le 25 mars 2011, Bell Aliant Actions privilégiées a émis 1 500 000 actions privilégiées de série A supplémentaires lorsque les placeurs ont exercé une option en cas d'attribution excédentaire, portant le total du produit brut à 287,5 M\$. Bell Aliant Actions privilégiées a comptabilisé 9,1 M\$ en frais d'émission d'actions, déduction faite de l'impôt correspondant de 2,9 M\$, en tant que déduction du produit tiré de l'émission d'actions.

15. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (suite)

Actions privilégiées (suite)

Les actions privilégiées de série A donneront droit à des dividendes cumulatifs annuels de 1,2125 \$ par action, payables trimestriellement (le premier dividende trimestriel devant être versé le 30 juin 2011), pour une période initiale de cinq ans se terminant le 31 mars 2016. Le taux de distribution sera rajusté le 31 mars 2016 et tous les cinq ans par la suite, à un taux correspondant au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,09 %. Les actions privilégiées de série A pourront être rachetées par Bell Aliant Actions privilégiées à compter du 31 mars 2016, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de demander la conversion de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série B (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2016 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels et cumulatifs à un taux variable correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,09 %.

16. DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
Lignes de crédit engagées :		
Facilité d'exploitation renouvelable	550,0	550,0
Facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite	444,5	447,6
Programme de titrisation de débiteurs renouvelable	126,0	128,0
Facilités de lettres de crédit réservées	116,7	116,7
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	13,0	13,0
Total des facilités d'exploitation	1 250,2	1 255,3

Nos facilités d'exploitation renouvelables engagées soutiennent notre programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$.

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
Lettres de crédit émises	275,1	286,1
Montants prélevés :		
Papier commercial émis	178,0	209,2
Titrisation de débiteurs	126,0	128,0
Facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite	40,0	40,0
Dette à court terme	344,0	377,2
Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles	631,1	592,0
Total des facilités d'exploitation	1 250,2	1 255,3

16. DETTE À COURT TERME (suite)

Lettres de crédit

Les lettres de crédit émises au 31 mars 2011 comprennent un montant de 260,8 M\$ (260,8 M\$ au 31 décembre 2010) lié à la capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 5). Les lettres de crédit émises au 31 décembre 2010 comprennent un montant de 11,1 M\$ lié aux activités abandonnées, alors qu'aucun montant n'était émis à ce titre au 31 mars 2011.

Papier commercial

Nous nous assurons que des montants suffisants peuvent être prélevés en tout temps sur nos facilités d'exploitation renouvelables engagées en vue de soutenir des émissions de papier commercial. Les billets à court terme totalisant 178,0 M\$, émis en vertu de notre programme de papier commercial afin de financer les variations des actifs et des passifs opérationnels, portent intérêt au taux annuel de 1,20 % et arriveront à échéance entre le 4 avril 2011 et le 2 mai 2011.

Titrisation de débiteurs

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de débiteurs renouvelable auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans notre groupe de créances clients. Au 31 mars 2011, un montant de 159,0 M\$ de débiteurs avait été vendu à la fiducie de titrisation pour un produit en espèces net de 126,0 M\$ (128,0 M\$ au 31 décembre 2010) dans le cadre d'une convention renouvelable de vente qui arrive à échéance le 29 juillet 2011. Comme nous conservons certains risques liés aux débiteurs titrisés, et particulièrement le risque de crédit, les conditions pour la comptabilisation à titre de vente d'actif ne sont pas remplies. Par conséquent, les passifs de la fiducie de titrisation d'un montant de 126,0 M\$ sont inclus dans la dette à court terme et les débiteurs liés sont inclus dans notre actif au 31 mars 2011 (128,0 M\$ au 31 décembre 2010).

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de débiteurs additionnels en sus du produit net en espèces reçu détenus par la fiducie. Cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention, en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les créances clients et autres débiteurs.

Nous continuons de gérer ces débiteurs et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement au recouvrement de ces débiteurs, y compris les débiteurs qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des débiteurs vendus. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le client est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

Facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 40 M\$ en cours, en vertu de notre facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite, portent intérêt au taux de 1,71 % par année et viennent à échéance le 29 avril 2011.

17. JUSTE VALEUR

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les effets à recevoir de parties liées, les dettes fournisseurs et autres créditeurs et la dette à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

17. JUSTE VALEUR (suite)

La juste valeur de notre dette à long terme a été estimée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, au moyen des taux d'actualisation appropriés en vigueur aux dates de l'état de la situation financière pour nos titres d'emprunt à long terme qui ne sont pas activement négociés, ainsi que des cours du marché pour nos titres d'emprunt à long terme activement négociés.

La juste valeur estimative de notre dette à long terme s'établit comme suit :

	Au 31 mars 2011		Au 31 décembre 2010	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dette à long terme	2 856,4	2 794,7	2 878,8	2 788,3

18. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'épargne-actions des employés

Le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre de la conversion, nos deux régimes d'achat de parts des employés offerts aux employés admissibles de certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. sont devenus des régimes d'épargne-actions des employés offerts aux employés admissibles de certaines filiales de Bell Aliant, commandité et ils ont conservé essentiellement les mêmes conditions qu'avant la conversion. Les porteurs de parts du Fonds, par l'intermédiaire des régimes d'achat de parts des employés, ont reçu les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. contre ces parts du Fonds, à raison de une action contre une part.

En vertu des modalités des régimes, nos employés peuvent choisir chaque année d'avoir une part de leur revenu de base annuel retenue pour l'achat d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Nous verserons aussi des cotisations au régime au nom des participants en se fondant sur les cotisations des participants. Le prix d'achat des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. correspond au coût moyen des actions ordinaires achetées à la Bourse de Toronto (TSX) à la date d'investissement aux fins de crédit aux comptes des participants. Les participants des régimes reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de Bell Aliant Inc. au lieu de recevoir des dividendes en espèces de Bell Aliant Inc. Pour répondre aux demandes d'achat d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. des employés aux termes de ces régimes, Bell Aliant Inc. peut émettre jusqu'à 2 079 527 actions ordinaires supplémentaires de Bell Aliant Inc. sur le capital autorisé ou nous achetons les actions ordinaires requises sur le marché libre.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, le nombre total des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. achetées sur le marché libre pour nos régimes d'épargne-actions des employés s'est chiffré à 533 655 (537 210 parts du Fonds pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Nous avons comptabilisé une charge de rémunération liée aux régimes d'épargne-actions des employés de 2,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2011 (2,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010).

Régime d'actions différées

Le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre de la conversion, notre régime de parts différées est devenu un régime d'actions différées. Les parts différées, émises en vertu du régime de parts différées, ont été converties en actions différées, lesquelles donnent droit aux participants du régime à une action ordinaire de Bell Aliant Inc. ou à son équivalent en espèces, pour chaque action différée détenue dont les droits ont été acquis, et présentent les mêmes critères de rendement et d'acquisition des droits que les parts différées.

18. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Régime d'actions différées (suite)

Le régime d'actions différées vise à mieux harmoniser la rémunération incitative à long terme de certains de nos dirigeants et cadres supérieurs avec les facteurs de valeur à long terme pour les actionnaires. Aux termes du régime d'actions différées, Bell Aliant Inc. peut attribuer aux participants admissibles du régime un nombre d'actions différées déterminé par le conseil d'administration à titre de prime ou pour les services rendus par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment jugé opportun par le conseil. À la date d'attribution, les actions différées attribuées aux participants du régime sont portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des actions différées supplémentaires en fonction des dividendes qui auraient été reçus si les actions différées avaient été en réalité des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Les droits sur les actions différées sont acquis uniformément sur une période de trois ans, assujettis au respect de certains critères de rendement financier et au maintien de l'emploi tout au long de la période d'acquisition. Les participants du régime reçoivent une des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. ou son équivalent en espèces pour chaque action différée dont les droits ont été acquis au moment où les participants sont admissibles aux versements de dividendes aux termes de l'attribution. Les bénéficiaires n'ont pas à payer de prix d'exercice sur les actions différées. Bell Aliant Inc. peut émettre jusqu'à 3 125 765 actions ordinaires supplémentaires (3 143 622 parts du Fonds au 31 décembre 2010) sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime d'actions différées. Les actions différées dont les droits n'ont pas été acquis parce que les cibles de rendement prescrites n'ont pas été atteintes font l'objet d'une renonciation, et les actions différées dont les droits n'ont pas été acquis font l'objet d'une renonciation advenant le départ du participant du régime qui les détient (dans certaines circonstances de départ, une partie des actions différées non acquises est acquise de façon proportionnelle jusqu'à la fin de la date d'emploi, sous réserve des résultats réels en matière de rendement par rapport aux critères de rendement financier).

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des actions différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Actions/parts différées en circulation aux 31 décembre	1 380 568	1 293 699
Attribuées :		
Janvier 2010 – période de service allant de l'exercice 2011 à l'exercice 2013	321 949	-
Dividendes/distributions réinvesti(e)s au cours de la période	38 508	30 058
Faisant l'objet d'une renonciation	360 457	30 058
Exercées	(78 703)	(233 204)
	(52 560)	(13 462)
Actions/parts différées en circulation aux 31 mars	1 609 762	1 077 091
Actions/parts différées dont les droits ont été acquis aux 31 mars	927 385	741 970

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, la juste valeur des 360 457 actions différées attribuées ou créditées au réinvestissement des distributions et des dividendes théoriques (30 058 parts différées attribuées ou créditées pour le trimestre clos le 31 mars 2010) se chiffrait à 9,6 M\$ (0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons comptabilisé une charge de rémunération de 1,8 M\$ (2,6 M\$ pour la diminution de la charge de rémunération pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Ce montant se rapporte aux coûts liés aux actions différées comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et à la variation du cours de marché des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. (parts du Fonds en 2010) entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information financière.

18. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Bell Aliant Inc. a adopté un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs dans le cadre de la conversion afin de mieux harmoniser la rémunération de ses administrateurs avec les intérêts des actionnaires. Le régime d'unité d'actions différées à l'intention des administrateurs est un régime réglé en trésorerie pour les administrateurs admissibles de Bell Aliant Inc. ou de ses filiales qui ne sont pas des employés de Bell Aliant Inc., de ses filiales, de BCE ou de Bell Canada, aux termes duquel une part des jetons de présence annuels sera créditée en unités d'actions théoriques. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs. Il n'y a aucun critère d'acquisition des droits rattaché aux attributions et les droits des unités d'actions différées sont acquis immédiatement; toutefois, les administrateurs n'ont le droit de demander le rachat des unités d'actions différées qu'à la cessation de leurs responsabilités en tant qu'administrateurs de Bell Aliant Inc. Le montant du paiement de rachat est égal à la valeur des unités d'actions différées calculé en fonction de la moyenne arithmétique du cours de clôture des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. à la TSX pour les cinq derniers jours précédant la date de rachat.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, 3 629 unités d'actions différées ont été attribuées.

La juste valeur des 3 629 unités d'actions différées attribuées ou créditées au réinvestissement des dividendes théoriques pour le trimestre clos le 31 mars 2011 s'est établie à 0,1 M\$, ou 26,82 \$ l'unité d'action différée.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons comptabilisé une charge de rémunération des administrateurs de 0,1 M\$ liée au régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs relativement aux coûts liés aux unités d'actions différées, lesquels ont été comptabilisés pour tenir compte des services reçus des administrateurs pour la période, ainsi qu'à la variation du cours de marché des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information financière.

19. VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS OPÉRATIONNELS

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Créances clients et autres débiteurs	13,7	(9,6)
Stocks	4,0	(10,1)
Paievements anticipés	(13,3)	(14,1)
Créances à long terme	1,0	1,1
Charges différées	(3,1)	(4,5)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(37,0)	(46,9)
Crédits différés	5,9	7,5
	(28,8)	(76,6)

20. ENGAGEMENTS

Contrats de location simple et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs au titre de la location en vertu de nos obligations contractuelles s'établissent comme suit :

	Reste de					Par la	Total
	2011	2012	2013	2014	2015	suite	
Contrats de location simple	17,9	23,0	22,8	22,2	21,1	67,6	174,6
Contrats d'approvisionnement opérationnel	269,0	331,3	318,8	304,2	279,3	1 402,7	2 905,3
Engagements liés aux immobilisations	56,8	29,4	24,0	18,2	-	-	128,4
	343,7	383,7	365,6	344,6	300,4	1 470,3	3 208,3

Les contrats d'approvisionnement opérationnel se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris à une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada.

Les engagements liés aux immobilisations se rapportent principalement à certains projets de construction de réseaux à large bande en Ontario. En outre, ces engagements pour 2011 comprennent un engagement de 4,5 M\$ relativement à la conclusion du prix d'achat dans les ententes de 2010 conclues avec Newfoundland Power Inc. et Fortis Inc. visant le rachat d'une participation dans les poteaux auparavant vendue à ces sociétés.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Bell Aliant Inc.

Bell Aliant Inc. est entièrement tributaire des dividendes que nous lui versons pour effectuer ses propres dividendes. Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous lui avons déclaré des dividendes pour un total de 109,0 M\$ (93,4 M\$ au titre des distributions pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Au 31 mars 2011, aucun dividende n'était à payer (29,6 M\$ au titre des distributions à payer au 31 décembre 2010).

Bell Aliant Inc. nous prête ses excédents de trésorerie au moyen d'une série de billets et exige les remboursements en fonction des besoins opérationnels. Le billet d'un montant de 5,3 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2010 a été remboursé le 31 janvier 2011. Les billets émis par la suite portaient intérêt à un taux de 1,30 % par année et se sont traduits par des charges d'intérêts d'un montant négligeable pour le trimestre clos le 31 mars 2011 (montant négligeable pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Au 31 mars 2011, des billets de 4,9 M\$ étaient à payer à Bell Aliant Inc., chacun portant intérêt au taux de 1,30 % par année et arrivant à échéance à des dates allant jusqu'au 29 avril 2011.

Placements Bell Aliant, commandité

Le 31 décembre 2010, Placements Bell Aliant, commandité a prêté un montant de 43,3 M\$ à Bell Aliant, s.e.c. au moyen d'un billet à vue ne portant pas intérêt. Au cours de la conversion, Bell Aliant, commandité a acquis le billet. Le 14 janvier 2011, Bell Aliant, s.e.c. a remboursé ce billet.

BCE et Bell Canada

Au 31 décembre 2010, un montant de 145,6 M\$ était inclus dans les effets à recevoir de parties liées, ce qui représentait les emprunts liés aux distributions différées que BCE et Bell Canada ont choisi de recevoir sur leurs parts de société en commandite échangeables. Les effets à recevoir ainsi que les distributions différées d'un montant de 169,8 M\$ ont été réglés le 1^{er} janvier 2011.

22. TRANSITION AUX IFRS

Incidence de la transition aux IFRS

Première application des IFRS

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des directives au sujet de la première application des IFRS. Selon cette norme, nous sommes tenus d'appliquer des méthodes comptables en vertu des IFRS qui soient conformes aux normes en vigueur à notre première date de clôture annuelle, soit le 31 décembre 2011, et d'appliquer ces méthodes rétrospectivement afin de dresser l'état de la situation financière d'ouverture en vertu des IFRS à notre date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives à cette règle générale. Nous avons choisi d'utiliser certaines exemptions facultatives décrites ci-après afin d'atténuer la complexité inhérente à la transition aux IFRS, dans la mesure où le coût lié à la non-utilisation d'une exemption serait largement supérieur aux avantages qu'en retireraient les utilisateurs de nos états financiers.

Regroupements d'entreprises

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS. Nous avons choisi d'appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010.

Avantages du personnel

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IAS 19, *Avantages du personnel*, à des écarts actuariels cumulés qui existaient avant la date de transition aux IFRS. Nous avons choisi, par conséquent, de comptabiliser directement l'ensemble des écarts actuariels cumulés relatifs aux régimes d'avantages du personnel dans le cumul du résultat global total à la date de transition.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis avant la plus tardive des dates suivantes : la date de transition aux IFRS et le 1^{er} janvier 2005. Nous avons choisi de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres dont les droits ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2010.

Coûts d'emprunt

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant peut choisir d'appliquer les dispositions transitoires énoncées aux paragraphes 27 et 28 d'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui autorisent un nouvel adoptant à capitaliser les coûts d'emprunt relatifs à tous les actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour la capitalisation est antérieure au 1^{er} janvier 2010, date effective de la transition aux IFRS. Nous avons choisi de ne pas capitaliser les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement est antérieure au 1^{er} janvier 2010, car nous sommes d'avis que l'effet serait négligeable.

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Incidence de la transition aux IFRS (suite)

Première application des IFRS (suite)

Estimations

Conformément à IFRS 1, les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon le référentiel comptable antérieur, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées. Nos estimations établies selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010 sont cohérentes avec les estimations établies selon les PCGR du Canada à la même date.

Première application des IFRS

Les IFRS s'inscrivent dans un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Toutefois, il existe d'importantes différences dans certains domaines touchant à la comptabilisation, à l'évaluation et aux informations à fournir. Même si l'adoption des IFRS n'a pas modifié nos flux de trésorerie réels, elle a donné lieu à certains changements en ce qui concerne la présentation de notre situation financière et de notre résultat opérationnel. Nous présentons ci-après les principales différences comptables qui ont une incidence sur les capitaux propres, le résultat net et le résultat global total.

Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS

Rapprochement des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement du total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 en vertu des PCGR du Canada et des montants comptabilisés en vertu des IFRS :

	Notes	Au 31 décembre 2010	Au 31 mars 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Total des capitaux propres en vertu des PCGR du Canada		3 854,0	4 764,2	4 799,4
Avantages du personnel	A	(1 100,7)	(1 023,0)	(835,2)
Immobilisations corporelles	B	(283,2)	(291,1)	(289,5)
Partis échangeables de catégorie B	C			
Participation ne donnant pas le contrôle		977,1	1 568,3	1 587,9
Juste valeur des parts échangeables de catégorie B		(1 876,6)	(1 834,7)	(2 023,9)
Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	D	(187,2)	-	-
Incidence fiscale de la variation du taux d'inclusion pour les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	E	-	-	(127,2)
Incidence fiscale des ajustements ci-dessus		282,6	174,5	255,7
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 666,0	3 358,2	3 367,2

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Incidence de la transition aux IFRS (suite)

Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS (suite)

Rapprochement du résultat net et du résultat global

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010 en vertu des PCGR du Canada et des montants comptabilisés en vertu des IFRS :

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010	Trimestre clos le 31 mars 2010
Résultat net en vertu des PCGR du Canada		(497,1)	77,8
Avantages du personnel	A	7,6	1,9
Immobilisations corporelles	B	6,3	(1,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	C	(401,4)	32,7
Parts échangeables de catégorie B	C		
Distributions aux porteurs		(209,4)	(52,3)
Diminution de la valeur		147,3	189,2
Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	D	(187,2)	-
Autres		(0,5)	-
Incidence fiscale des ajustements ci-dessus		95,6	0,9
Résultat net en vertu des IFRS		(1 038,8)	248,6

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2010	Trimestre clos le 31 mars 2010
Résultat global en vertu des PCGR du Canada		(492,8)	78,7
Variation du résultat net		(541,7)	170,8
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des avantages du personnel, nettes d'impôt	A	(214,1)	(144,6)
Résultat global en vertu des IFRS		(1 248,6)	104,9

Explication des écarts et des ajustements

A) Avantages du personnel

En vertu des PCGR du Canada, les écarts actuariels qui découlent des variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés de manière systématique et uniforme, sous réserve d'un amortissement minimal fondé sur la méthode du « corridor ». Le « corridor » correspond à 10 % du montant le plus élevé des deux suivants : l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice et la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice. Les écarts actuariels sont reportés et ceux qui dépassent le « corridor » de 10 % sont amortis à titre de composante de la charge de retraite, selon le mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie active résiduelle moyenne prévue des employés actifs ou sur la durée de vie résiduelle moyenne des employés retraités. Les écarts actuariels inférieurs au « corridor » de 10 % sont différés. Les coûts des services passés en vertu des PCGR du Canada sont également amortis selon le mode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie active résiduelle moyenne prévue des employés actifs ou sur la durée de vie résiduelle moyenne des employés retraités.

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Incidence de la transition aux IFRS (suite)

Explication des écarts et des ajustements (suite)

En vertu des IFRS, nous avons choisi de comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels immédiatement dans le résultat global, sans les comptabiliser dans le résultat net des périodes subséquentes. Par conséquent, les écarts actuariels, ainsi que tous les autres ajustements exigés au passif minimal, seront comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global à la fin de chaque période. Les coûts des services passés à l'égard desquels les droits sont acquis sont immédiatement comptabilisés en charges opérationnelles. Notre charge nette au titre des régimes d'avantages sera également touchée par ce choix de méthode, puisque conformément aux IFRS, il n'existera plus de composante amortissement à la charge nette au titre des régimes d'avantages.

Les IFRS exigent également que les actifs des régimes soient évalués à la valeur de marché, et non à la valeur liée au marché, valeur qui était utilisée en vertu des PCGR du Canada.

L'incidence nette de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 a consisté en une diminution de 418,0 M\$ de l'actif au titre des prestations constituées, en une augmentation de 417,2 M\$ du passif au titre des prestations constituées, en une réduction de 204,4 M\$ du passif d'impôt différé et en une diminution de 630,8 M\$ du cumul du résultat global total.

En vertu des PCGR du Canada, un montant net total des coûts des prestations de 22,2 M\$ et de 88,7 M\$ était présenté dans les charges opérationnelles pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, respectivement. En vertu des IFRS, le montant net total des coûts des prestations s'établit à 20,3 M\$ et à 81,1 M\$ pour les mêmes périodes, ce qui comprend un coût des services rendus de 13,1 M\$ et de 52,5 M\$, présenté dans les charges opérationnelles, une charge d'intérêts sur les passifs du régime de 46,8 M\$ et de 187,1 M\$, présentée dans la charge financière, et un rendement prévu des actifs de nos régimes de 39,6 M\$ et de 158,5 M\$, présenté dans les produits financiers.

Les écarts actuariels et les ajustements à notre passif minimal au titre des retraites comptabilisé en 2010 ont donné lieu à des augmentations de 189,7 M\$ et de 273,1 M\$, respectivement, de notre passif au titre des prestations constituées présenté selon les IFRS aux 31 mars 2010 et 31 décembre 2010. De ce fait, au cours des mêmes périodes respectives, les autres éléments du résultat global ont diminué de 144,6 M\$ et de 214,1 M\$ et le passif d'impôt différé a diminué de 45,1 M\$ et de 59,0 M\$. Il n'y a eu aucune écriture similaire en vertu des PCGR du Canada.

Par conséquent, le total des capitaux propres comptabilisé aux 31 mars 2010 et 31 décembre 2010, relativement aux avantages du personnel, a diminué de 1 023,0 M\$ et de 1 100,7 M\$, respectivement, comparativement aux capitaux propres comptabilisés selon les PCGR du Canada.

B) Immobilisations corporelles

Pour amortir nos immobilisations corporelles, nous utilisons, dans le cadre des PCGR du Canada, la méthode de l'amortissement par classes homogènes, selon laquelle les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service d'immobilisations corporelles ne sont pas comptabilisés séparément. Comme cette méthode n'est pas applicable dans le cadre des IFRS, nous avons procédé à une modification de méthode comptable en adoptant rétrospectivement le mode d'amortissement linéaire, ce qui a donné lieu à une diminution de 289,5 M\$ de nos immobilisations corporelles dans notre état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, le passif d'impôt différé a baissé de 51,3 M\$ et le cumul des autres éléments du résultat global total a reculé de 238,2 M\$, pour rendre compte de l'incidence nette de l'ajustement rétrospectif.

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Incidence de la transition aux IFRS (suite)

Explication des écarts et des ajustements (suite)

Le passage de l'amortissement par classes homogènes à l'amortissement linéaire a donné lieu par ailleurs à une baisse de 0,5 M\$ et de 9,9 M\$ de la charge d'amortissement pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, respectivement. En outre, les gains et pertes à la cession ou à la mise hors service des immobilisations corporelles ont été calculés et comptabilisés séparément, ce qui a donné lieu à une augmentation de 2,1 M\$ et de 3,6 M\$ des autres charges pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, respectivement.

Par conséquent, le total des capitaux propres comptabilisé aux 31 mars 2010 et 31 décembre 2010 relativement aux immobilisations corporelles a diminué de 291,1 M\$ et de 283,2 M\$, respectivement, comparativement aux capitaux propres comptabilisés selon les PCGR du Canada.

C) Classement des parts de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.

En vertu des PCGR du Canada, les parts de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c., et détenues par BCE et Bell Canada étaient considérées comme des instruments de capitaux propres et représentaient une participation ne donnant pas le contrôle dans Bell Aliant, s.e.c. Les participations ne donnant pas le contrôle sont classées à titre de composante distincte entre le passif et les capitaux propres à l'état de la situation financière, et à titre de composante du résultat net dans le compte de résultat. Par conséquent, les distributions déclarées sur ces parts étaient comptabilisées à titre de diminution des participations ne donnant pas le contrôle à l'état de la situation financière, et le produit attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle était déduit du résultat net pour la période.

En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont classées comme une composante des capitaux propres distincte des capitaux propres des actionnaires et le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est pas déduit du résultat net de la période. Les modalités initiales des droits d'échange et de liquidité émis relativement aux parts de catégorie B permettaient également d'échanger des parts de catégorie B contre des parts du Fonds ou de la trésorerie au gré du porteur; en vertu des IFRS, pour 2010 et pour les périodes antérieures, nous avons constaté ces instruments à titre de passif financier, éliminant toute incidence qu'auraient auparavant eu les participations ne donnant pas le contrôle sur nos résultats financiers. Nous avons réévalué le passif financier à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière, chaque variation étant directement comptabilisée dans le résultat net pour la période. Les distributions déclarées sur les parts de catégorie B étaient comptabilisées à titre de charge dans la période au cours de laquelle elles étaient déclarées.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010, le résultat net en vertu des IFRS a augmenté de 32,7 M\$ comparativement au résultat net en vertu des PCGR du Canada pour la même période, traduisant l'élimination de toute participation ne donnant pas le contrôle dans notre résultat net. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la perte nette a augmenté de 401,4 M\$.

Par suite du reclassement des parts de catégorie B dont il est fait mention ci-dessus, notre solde de capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010 a diminué de 436,0 M\$, de 266,4 M\$ et de 899,5 M\$, respectivement, en raison des participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 1 587,9 M\$, de 1 568,3 M\$ et de 977,1 M\$ classées comme composantes des capitaux propres, lesquelles sont contrebalancées par la comptabilisation de la juste valeur du passif des parts de catégorie B d'un montant de 2 023,9 M\$, de 1 834,7 M\$ et de 1 876,6 M\$ pour les périodes correspondantes.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010, Bell Aliant a déclaré des distributions sur ses parts de catégorie B de 52,3 M\$ et de 209,4 M\$, respectivement, donnant lieu à une diminution de notre résultat net en vertu des IFRS. Ces diminutions ont été contrebalancées par les profits comptabilisés sur la réévaluation de la juste valeur du passif d'un montant de 189,2 M\$ et de 147,3 M\$ pour les périodes correspondantes.

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Incidence de la transition aux IFRS (suite)

Explication des écarts et des ajustements (suite)

D) Perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Selon les IFRS et les PCGR du Canada, une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée n'est pas recouvrable et excède la juste valeur de ceux-ci. Selon les PCGR du Canada, la valeur comptable n'est pas recouvrable lorsqu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation de l'actif et de la sortie éventuelle des actifs. Selon les IFRS, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la méthode des flux de trésorerie actualisés utilisée pour déterminer le montant recouvrable de nos immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée selon les IFRS a entraîné une augmentation de la réduction de valeur constatée de 187,2 M\$.

E) Taux d'inclusion pour les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

En vertu des PCGR du Canada, nous considérons une portion de 25 % de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée dans le calcul de l'assiette d'imposition servant à déterminer les différences temporelles aux fins du calcul de l'impôt différé. En vertu des IFRS, l'assiette d'imposition correspond à 0 % de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée. Cette modification du taux d'inclusion a entraîné une augmentation de 127,2 M\$ du passif d'impôt différé au 1^{er} janvier 2010 et une diminution correspondante du cumul des autres éléments du résultat global total.

Informations complémentaires à fournir

Les informations suivantes à fournir en vertu des IFRS relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentées dans nos états financiers du 31 mars 2011 afin de permettre une meilleure compréhension de l'incidence de l'application des IFRS sur nos chiffres annuels audités présentés antérieurement pour certains des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments et tours	Infrastructure de réseau et matériel	Installations en construction	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2010	24,4	609,0	7 756,0	131,2	8 520,6
Entrées		3,2	101,1	416,5	520,8
Transferts		12,9	342,9	(413,8)	(58,0)
Mises hors service et sorties	(0,1)	(4,3)	(175,9)	(1,0)	(181,3)
Autres		2,8	20,5	(11,9)	11,4
Au 31 décembre 2010	24,3	623,6	8 044,6	121,0	8 813,5

	Terrains	Bâtiments et tours	Infrastructure de réseau et matériel	Installations en construction	Total
Cumul de l'amortissement					
Au 1 ^{er} janvier 2010	-	278,7	4 868,6	-	5 147,3
Amortissement	-	18,2	460,6	-	478,8
Mises hors service et sorties	-	(2,9)	(172,0)	-	(174,9)
Autres	-	(2,5)	5,3	-	2,8
Au 31 décembre 2010	-	291,5	5 162,5	-	5 454,0

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Informations complémentaires à fournir (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2010	24,4	330,4	2 887,3	131,2	3 373,3
Au 31 décembre 2010	24,3	332,0	2 882,2	121,0	3 359,5

Le coût des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2010, date de notre transition aux IFRS, a été déterminé par référence au coût historique à cette date.

	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette
Installations et matériel acquis en vertu de contrats de location-financement			
Au 31 décembre 2010	87,5	21,5	66,0
Au 1 ^{er} janvier 2010	59,6	16,0	43,6

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

	Logiciels	Relations clients	Contrat de licence bilatéral	Conventions d'itinérance	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2010	456,4	2 877,0	464,5	11,0	3 808,9
Entrées	52,0	-	-	-	52,0
Transferts	-	(1,4)	-	1,4	-
Mises hors service et sorties	(96,5)	(0,3)	-	-	(96,8)
Perte de valeur	-	(2 238,0)	-	-	(2 238,0)
Au 31 décembre 2010	411,9	637,3	464,5	12,4	1 526,1

	Logiciels	Relations clients	Contrat de licence bilatéral	Conventions d'itinérance	Total
Cumul de l'amortissement					
Au 1 ^{er} janvier 2010	274,5	414,9	40,5	9,2	739,1
Amortissement	74,0	119,0	11,6	3,1	207,7
Mises hors service et sorties	(95,6)	-	-	-	(95,6)
Perte de valeur	-	(510,1)	-	-	(510,1)
Au 31 décembre 2010	252,9	23,8	52,1	12,3	341,1

Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2010	181,8	2 460,7	424,0	3,2	3 069,8
Au 31 décembre 2010	161,4	611,1	412,4	0,1	1 185,0

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation effectué le 1^{er} janvier 2010, date de notre transition aux IFRS.

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Informations complémentaires à fournir (suite)

Impôt sur le résultat de 2010

En 2010, avant la conversion en société par actions (note 1), nous comptabilisons des provisions pour l'impôt sur le résultat de nos filiales constituées en sociétés par actions assujetties à l'impôt. L'impôt différé reflète l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que l'avantage lié aux pertes qu'il est probable de réaliser et de reporter aux prochains exercices afin de réduire l'impôt sur le résultat. Au 31 décembre 2010, l'incidence fiscale des différences temporelles liées à nos filiales constituées en sociétés par actions, qui donne lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôt différé, s'établissait comme suit :

Immobilisations corporelles	22,9
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(205,4)
Régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	213,5
Charges différées	8,1
Reports de pertes	200,2
Report du bénéfice tiré de sociétés de personnes	(104,4)
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	(0,4)
Indemnités de départ et avantages	2,5
Autres	8,4
Total de l'impôt différé	145,4

Le report du bénéfice tiré de sociétés de personnes découle du fait que la fin de l'année d'imposition de certaines de nos filiales constituées en sociétés par actions diffère de la fin d'exercice des sociétés de personnes.

En 2010, une partie de notre bénéfice était tirée de sociétés de personnes. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'était pas assujettie à l'impôt en ce qui a trait à la société de personnes, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés de personnes présentaient des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquelles étaient transmises aux associés et donnaient lieu à un actif ou à un passif d'impôt différé si les sociétés de personnes étaient assujetties à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces différences temporelles au 31 décembre 2010 :

Différences temporelles déductibles :	
Régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	86,7
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	12,6
Indemnités de départ et avantages	9,0
Autres	26,4
	134,7
Différences temporelles imposables :	
Immobilisations corporelles	426,8
Charges différées	31,1
	457,9

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Informations complémentaires à fournir (suite)

Impôt sur le résultat de 2010 (suite)

Les principales composantes de l'économie d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'établissent comme suit :

Charge d'impôt exigible	3,1
Charge (économie) d'impôt différée :	
Variation des différences temporelles	(377,0)
Variation du taux et du profil de contrepassation	61,7
	(315,3)
Économie d'impôt sur le résultat	(312,2)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été obtenu si les taux d'imposition prévus par les lois canadiennes avaient été appliqués comme suit au résultat lié aux activités poursuivies avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Perte avant impôt sur le résultat	(1 349,2)	
Économie théorique d'impôt sur le résultat calculé au taux d'imposition combiné prévu par la loi	(423,7)	31,40 %
Incidence de :		
Produits d'intérêts intersociétés gagnés au sein d'entités non assujetties à l'impôt	(123,4)	
Distributions aux porteurs de parts de catégorie B	65,9	
Profit sur la réévaluation de parts de catégorie B	(46,3)	
Bénéfice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	119,4	
Taux d'imposition futurs promulgués sur les différences temporelles	61,7	
Goodwill non déductible et amortissement des immobilisations incorporelles non déductible	23,6	
Autres écarts permanents	10,6	
Économie d'impôt sur le résultat	(312,2)	23,14 %

Au 31 décembre 2010, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient 714,8 M\$ de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans des prochains exercices. L'économie d'impôt liée à une tranche de 671,6 M\$ de ces pertes a été comptabilisée dans l'actif d'impôt différé. Ces pertes expireront de 2023 à 2030 à raison de différents montants annuels. Aucune économie d'impôt n'a été constatée pour une tranche de 43,2 M\$ de ces pertes. Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôt n'a été comptabilisée expireront à raison de différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2010, nos filiales constituées en sociétés par actions n'avaient aucune perte en capital pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs.

Au 31 décembre 2010, nos filiales constituées en sociétés par actions n'avaient pas de différences temporelles déductibles au titre desquelles aucune économie d'impôt n'a été comptabilisée.

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 26 avril 2011, nous avons émis 300,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 4,88 % par année et qui viennent à échéance le 26 avril 2018. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,1 M\$ ont été engagés, ce qui s'est traduit par un produit net de 298,9 M\$.

Le produit net sera utilisé en mai 2011 pour effectuer un remboursement partiel des billets à moyen terme à 4,72 % qui arriveront à échéance le 26 septembre 2011.